



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/685
S/17499
27 septembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 22, 40, 72, 131 et
132 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA
STABILITE ET DE LA COOPERATION
EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 26 septembre 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et conformément à ma note datée du 21 août 1985 (A/40/568-S/17414), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande perpétrés par les forces d'occupation vietnamiennes au Kampuchea :

1. Le 17 septembre, à 19 h 30, des troupes vietnamiennes ont lancé des grenades à tube et des obus de mortier contre une position paramilitaire thaïlandaise dans la région de Ban Cham Rak, district de Muang, province de Trat, tuant un membre des forces paramilitaires thaïlandaises.

2. Le 19 septembre, entre 18 h 30 et 19 h 30, des troupes vietnamiennes ont à nouveau bombardé une unité militaire thaïlandaise dans la région de Ban Cham Rak, district de Muang, province de Trat; il n'a pas été signalé de victimes.

3. Le 21 septembre, à 19 h 50, des troupes vietnamiennes ont attaqué une unité militaire thaïlandaise située au sud-ouest de Ban Noi Pa Rai, à environ 1,5 km du district d'Aranyaprathet, dans la province de Prachinburi

4. Le 22 septembre, à 13 h 30, des troupes vietnamiennes ont tiré des obus de mortier en territoire thaïlandais dans la région située au sud-ouest de Ban Khao Noi, blessant gravement deux militaires thaïlandais et endommageant les biens d'innocents villageois thaïlandais.

Le Gouvernement royal thaïlandais condamne vigoureusement ces actes d'hostilité qui ont été commis délibérément et sans provocation par les forces militaires vietnamiennes au Kampuchea, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Ces actes d'agression vietnamiens ont accru la tension le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne.

Le Gouvernement royal thaïlandais exige que le Viet Nam mette immédiatement fin à ses actes illégaux et hostiles d'agression contre la Thaïlande, dont le Viet Nam devra supporter l'entière responsabilité et toutes les conséquences. Le Gouvernement royal thaïlandais réaffirme une fois de plus son droit légitime de prendre toutes les mesures requises pour protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 40, 72, 131 et 132 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI
